



## Heures de travail

-----  
Par Bob 31

Bonjour.

Je travail dans une entreprise de pose de cuisine depuis le 03/01/2022 j'ai un contrat de 21h par semaine.

Il y a des mois où j'atteins pas les 84h, il y a des mois où je dépasse les 84h, mais le problème ces heures supplémentaires me sont enlevés pour compenser les mois où j'ai pas atteint mes heures.

Du coup j'ai jamais d'heures supplémentaires payés, et les mois où j'ai fait par exemple 76h je suis payé 76h et non 84h comme sur mon contrat.

J'aimerais savoir si c'est normal, les mois où je fais moins qu'au planning je suis pas payé selon mon contrat et mon salaire de base.

Sur ma feuille de paye j'ai 91h de base alors que mon contrat c'est 21h par semaine.

Merci d'avance pour vos réponses.

-----  
Par janus2

Sur ma feuille de paye j'ai 91h de base alors que mon contrat c'est 21h par semaine.

Bonjour,

C'est parfaitement normal, le calcul pour passer de l'horaire hebdomadaire à mensuel est :  $(h.hebdo \times 52) / 12$  donc  $(21 \times 52) / 12 = 91$  heures.

-----  
Par Bob 31

Merci pour la réponse.

J'ai calculé moi-même que ça faisait 21 heures car sur mon contrat il y a juste marqué que je suis à 60%. Si je calcule 60% je n'arrive pas à 91 mais 84 heures par mois

-----  
Par Prana67

Bonjour,

60% d'un temps complet (151.67h) ça fait bien 91 heures par mois.

-----  
Par janus2

Si je calcule 60% je n'arrive pas à 91 mais 84 heures par mois

Quel calcul ?

Prana67 vous a donné le bon calcul. Un temps plein, c'est 35 heures hebdo ou 151.67 heures mensuel  $(35 \times 52 / 12)$ . Donc 60% de 151.67 heures, cela fait bien 91 heures  $(151.67 \times 60 / 100)$ . On arrive au même calcul avec  $35 \times 60 / 100$  qui donne donc les 21 heures hebdo précédentes et donc  $21 \times 52 / 12 = 91$  heures mensuel.

-----  
Par janus2

Il y a des mois où j'atteins pas les 84h, il y a des mois où je dépasse les 84h, mais le problème ces heures supplémentaires me sont enlevés pour compenser les mois où j'ai pas atteint mes heures.

Déjà, pour un contrat à temps partiel, il n'y a pas d'heures supplémentaires, mais des heures complémentaires (leur nombre est d'ailleurs plafonné au 10<sup>ème</sup> de l'horaire, ou au 1/3 dans certains cas).

Ne pas oublier que la mensualisation a justement pour effet que vous ne faites pas le même horaire chaque mois. 91 heures est une moyenne annuelle (d'où le calcul de  $21 \times 52 / 12$ ).

Les heures complémentaires se calculent à la semaine, si vous faites plus de 21 heures en une semaine, les heures en plus sont des heures complémentaires.

Dernier point, les contrats à temps partiel doivent normalement être au minimum à 24 heures hebdo, comment se fait-il que vous soyez à 21 heures ?